

Commune de LE-MAISNIL 59371

Plan Local d'Urbanisme



Servitudes d'Utilité Publique



PLAN 1/1

Éléments constitutifs
du Porter à connaissance (P.A.C)
Art.R121-1
du Code de l'urbanisme



Type Procédure : Révision
Délibération du : 15/09/2015

Date de mise à jour : 30/03/2016
ref : Commune de LE-MAISNIL (59371) -
Carte Servitudes.qgs

Sources : Gestionnaires Servitudes
(c) Cadastre / Pci - Dgflp

Email : ddtm-suct@nord.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

D.D.T.M 59



Pôle
Gestion et
Valorisation
des Données

LEGENDE

Limite communale
 Batiments

A4 - Protection des Cours d'eau non Domaniaux

I1Bis - Hydrocarbures Liquides - Protection des pipe lines

INT1 - Cimetières civils et militaires

NB: La Bande de protection de 100 m ne s'applique qu'aux cimetières civils transférés ou agrandis

Nota:
Pour plus d'informations concernant une servitude en particulier, vous pouvez consulter la réponse du contributeur concerné,
via notre site internet à l'adresse suivante:

<https://nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-construction-et-logement/Les-documents-de-planification-de-niveau-communal-Plu-Pos-Carte-Communale/Porter-a-connaissance-Plu-Pos-Cc/Les-porter-a-connaissance-realises>
Ou contacter directement le gestionnaire.

FROMELLES



0 250 500 m

RADINGHEM EN WEPPES

FOURNES EN WEPPES

A4 - Courant du Pont de Pierre

A4 - Courant du Haut Quesnoy

A4 - Courant du Bas Maisnil

I1Bis - Pipeline Liaison: Cambrai-Dunkerque